

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 10

votants : 16

l'An deux mille vingt-quatre
le 23 septembre 2024 à 18 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2024

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – M. GILLES – M. IPSILANTI – M. EL ATTAR – M. RAYBAUD – Mme LE HE – M. FURESTIER – Mme OLIVIERI

Absents : Mme CLAVAGUERA

Procurations : Mme FERRAT à Mme GUYONNAUD – Mme BOFILL à Mme LE HE – Mme BRUGNON à M. CHAULET – Mme ESNEE à M. IPSILANTI – M. LAZARD à M. GILLES – M. GEVAUDAN à M. BELIN

Délibération n°2024 - 85

OBJET : Décision modificative n°1 du budget annexe Cinéma

M. Cyril GILLES, adjoint, propose au conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget annexe cinéma, arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre - Opération - Article - Désignation	Dépenses	Recettes	Total BP + DM
011-61558- Autres biens mobiliers	1000		4 021,38
011- 6228 – Divers	1000		5 000,00
74 – 74 – Subventions d'exploitations		2000	44 000,00
TOTAL	2000,00 €	2000,00 €	

INVESTISSEMENT			
Chapitre - Opération - Article - Désignation	Dépenses	Recettes	Total BP + DM
21 – 2153 Installations à caractère spécifique	3500		19 600,12
13 – 1314 – Subventions d'investissement communes		3500	18 439
TOTAL	3500	3500	

Vu le projet de décision modificative n°1 du budget annexe cinéma, ouï l'exposé de M. GILLES, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
-

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD

Le Maire, M. Edouard CHAULET
Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20240923-70_85-DE
Reçu le 30/09/2024